

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030

17 mai 2011

SOMMAIRE

Actavis Acquisition Debt S.à r.l.	49439	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	49399
Cima S.A.	49394	NORD/LB G-MTN S.A.	49399
Commodities Limited S.A.	49399	NORD/LB G-MTN S.A.	49399
Commodities Limited S.A., SPF	49399	Nove Case S.A.	49404
Danube SCA, SICAR	49406	Nuovo S.A.	49404
Delta Investment AG	49412	Ocean Properties S.A.	49405
Delta Investment AG, SPF	49412	OffCo 3 S.à r.l.	49404
DHC Luxembourg V S.à r.l.	49417	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	49404
Geani Lara & Lorena S.à r.l.	49437	Pescado Holding S.A.	49434
Hattract Investments and Services S.A. ..	49440	Pescado S.A., SPF	49434
Manimmolux S.A.	49434	ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l. ...	49405
Mice Sàrl	49434	ProLogis Netherlands IX S.à r.l.	49411
Mice Sàrl	49437	ProLogis Poland LXX S.à r.l.	49411
Mont Blanc Multi-Strategy Fund	49411	ProLogis Poland LXXVI S.à r.l.	49416
Mont Blanc Specialized Investment Fund	49411	ProLogis Poland LXXXII S.à r.l.	49417
Mont Blanc Specialized Investment Fund	49417	ProLogis Poland XCIV S.à r.l.	49437
Network Technology & Communication Expertise	49394	ProLogis Poland XLI S.à r.l.	49433
New Edifice S.A.	49394	ProLogis Poland XLV S.à r.l.	49439
New Net Lux Multiservices S.à r.l.	49394	Swiss Life Immo-Arlon	49440
Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.	49416	Windmills S.A.	49405

Network Technology & Communication Expertise, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue J.-P. Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 143.201.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011047848/10.

(110053462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

New Edifice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Theophile Aubart.
R.C.S. Luxembourg B 97.057.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 01/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047850/10.

(110052931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

New Net Lux Multiservices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 156.390.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011047851/9.

(110053106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Cima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 97.992.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CIMA S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, of 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 117 of 29 January 2004, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.992 (the "Company").

The meeting was declared open at 12.30 p.m with Mrs Danielle SCHROEDER, company manager, residing professionally in Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, in the chair, who appointed as secretary Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The meeting elected as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Amendment of article two of the articles of incorporation concerning the object of the company to read as follows:

"The purpose of the company is the providing of services in the field of bookkeeping, administration works, fiscal consulting, acting as secretary of companies as well as all activities linked to the execution of these works.

The Company's purpose is also to have, take or acquire participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal entities, including without limitation, companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in

property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.”

2) Amendment of article 5. of the articles of incorporation to read as follows:

“The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors shall elect a chairman; in the absence of the chairman, another director will preside over the meeting.

The board of directors shall validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

One or more directors may participate in any meeting of the board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the corporation.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors’ meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

3) Amendment of Article 6. of the articles of incorporation to read as follows:

“The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers.

The corporation is committed either by the joint signatures of any director together with the delegate of the board or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers.”

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and had knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, after deliberation, takes each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article two of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is the providing of services in the field of bookkeeping, administration works, fiscal consulting, acting as secretary of companies as well as all activities linked to the execution of these works.

The Company’s purpose is also to have, take or acquire participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign legal entities, including without limitation, companies and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, shares, rights, patents and licences, and other property (tangible and/or intangible), rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, in such terms and for such consideration as the Company may think fit at its sole and absolute discretion, and in particular for shares or securities of any legal entity, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any legal entity in which it has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may take any control or supervision measures and carry out any commercial, technical or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.”

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article five of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 5.** The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation’s object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors shall elect a chairman; in the absence of the chairman, another director will preside over the meeting.

The board of directors shall validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

One or more directors may participate in any meeting of the board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the corporation.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors’ meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend article six of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 6.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers.

The corporation is committed either by the joint signatures of any director together with the delegate of the board or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers.”

There being no further business, the meeting is closed at 1.00 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred euro (900.EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CIMA S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (la “Société”), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 29 janvier 2004, numéro 117, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.992 (la «Société»).

L’assemblée a été déclarée ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Madame Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, qui a désigné comme secrétaire Madame Fadhila MAHMOUDI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

L’assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Antoine HIENTGEN, économiste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Modification de l'article deux des statuts concernant l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet la prestation de services dans le domaine de la comptabilité, des travaux administratifs, de conseil fiscal, de fonction de secrétaire de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant à l'exécution de ces travaux.

L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères en ce compris les sociétés, et d'acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangibles et/ou intangibles), droits et participation au bien que la Société juge appropriés et de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.»

2) Modification de l'article 5. des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a tout le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permises avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication approprié permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de s'entendre simultanément les unes et les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des résolutions prises aux réunions du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

3) Modification de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière et la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur avec le délégué du conseil à soit par la signature individuelle de la personne à ce délégué par le conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article deux des statuts concernant l'objet social.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services dans le domaine de la comptabilité, des travaux administratifs, de conseil fiscal, de fonction de secrétaire de sociétés ainsi que toutes activités se rattachant à l'exécution de ces travaux.

L'objet de la Société est la détention, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères en ce compris les sociétés, et d'acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangibles et/ou intangibles), droits et participation au bien que la Société juge appropriés et de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et en particulier pour des actions ou des valeurs de toute société, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article cinq des statuts.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le conseil d'administration a tout le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permises avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication approprié permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de s'entendre simultanément les unes et les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des résolutions prises aux réunions du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article six des statuts.

Cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière et la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur ensemble avec le délégué du conseil soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, F. Mahmoudi, A. Hientgen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 3 février 2011. Relation: RED/2011/241. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011028245/253.

(110034420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047852/10.

(110053603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.329.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047853/10.

(110053635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

NORD/LB G-MTN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.329.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der NORD/LB G-MTN S.A., Luxemburg, vom 16. Februar 2011.

Mit Wirkung vom 30. April 2010 werden Herr Olaf Alexander Priess, Herr Harry Rosenbaum und Herr Christian Veit als Mitglieder des Verwaltungsrates wiedergewählt.

Die Mandate enden mit Ablauf des Tages, an dem die ordentliche Hauptversammlung des Jahres 2011 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat setzt sich mit Wirkung vom 30. April 2010 wie folgt zusammen:

Olaf Alexander Priess

Head of Business Development & Credit Solutions, Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Geschäftsansässig 26 Route d' Arlon L-1140 Luxembourg

Harry Rosenbaum

Mitglied des Vorstandes, Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Geschäftsansässig 26 Route d' Arlon L-1140 Luxembourg

Christian Veit

Mitglied des Vorstandes, Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Geschäftsansässig 26 Route d' Arlon L-1140 Luxembourg

Luxembourg, den 04 April 2011.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2011047854/23.

(110053647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Commodities Limited S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Commodities Limited S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Gro herzogtum Luxemburg),

fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der „COMMODITIES LIMITED S.A.“ statt, einer Société anonyme - Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 3 Avenue Pasteur, L-2311 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B-11261 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 03. August 1973, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 180 vom 10. Oktober 1973. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde vom 14. Januar 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 236 vom 5. März 2003.

Die Hauptversammlung wird eröffnet durch den Vorsitzenden, Herrn Norbert SCHMITZ, Angestellter, beruflich tätig in Luxemburg, die zum Schriftführer bestimmt Frau Maryline WALTENER, Angestellte, beruflich tätig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt Frau Geneviève BAUE, Angestellte, beruflich tätig in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

(i) Zielsetzung der Hauptversammlung ist, Beschlüsse aufzunehmen, die aufgrund folgender Tagesordnung zu treffen sind:

Tagesordnung

1. Abänderung des Gesellschaftszweckes, so dass die Gesellschaft fortan die Aktivitäten einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) wie dies vorgesehen ist durch das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, weiter führen kann.

Der gegenwärtige Gesellschaftszweck erhält fortan den folgenden neuen Wortlaut:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.“

2. Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in „COMMODITIES LIMITED S.A., SPF“.

3. Gänzliche Neufassung der Satzung der Gesellschaft in Bezug auf die vorerwähnten Abänderungen in eine SPF Gesellschaft und zugleich dieselbe an das Gesetz vom 25. August 2006 welches das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften abgeändert hat, anzupassen.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien „ne varietur“ abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigelegt.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten und da die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Hauptversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Abänderung des Gesellschaftszweckes, so dass die Gesellschaft fortan die Aktivitäten einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen (société de gestion de patrimoine familial) wie dies vorgesehen ist durch das Gesetz vom 11 Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, weiter führen kann.

Der gegenwärtige Gesellschaftszweck erhält fortan den folgenden neuen Wortlaut:

„Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.“

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt die Abänderung des Firmennamens der Gesellschaft in „COMMODITIES LIMITED S.A., SPF“.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschließt eine gänzliche Neufassung der Satzung der Gesellschaft in Bezug auf die vorerwähnten Abänderungen in eine SPF Gesellschaft und zugleich dieselbe Satzung an das Gesetz vom 25. August 2006 welches das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften abgeändert hat, anzupassen.

Die Satzung der Gesellschaft erhält nun folgenden neuen Wortlaut:

Neue fassung der satzung „Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „COMMODITIES LIMITED S.A., SPF“, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“ abgekürzt „SPF“) [Gesetz vom 11. Mai 2007] welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5 August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Die Gesellschaft kann zur Erfüllung Ihres Gesellschaftszwecks Niederlassungen oder Repräsentanzen in den Ländern errichten, in denen sie operativ tätig ist.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einundfünfzigtausendeinhundertneunundzwanzig Euros neunzehn Cents (EUR 51.129,19) eingeteilt in einhundert (100) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Si können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsanlagen zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäss Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschliesst ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Montag im Monat März um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Vorbehaltlich der gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen kann der Verwaltungsrat eine Abschlagsdividende an die Aktionäre auszahlen. Der Verwaltungsrat legt die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. „Die Bestimmungen der abgeänderten Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen und Wohnort bekannten Komponenten haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/16882. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011028249/220.

(110033860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

OffCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.015.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant;
4. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011047857/20.

(110053005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Nove Case S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4907 Bascharage, 34, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 100.231.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047855/10.

(110052934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Nuovo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 93.827.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047856/10.

(110052932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.818.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 7 Février 2011 de M. Brian Me Manon et a nommé en remplacement, avec effet au 7 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Robert Quinn résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 8 Mai 1977 à Stockton on Tees, UK.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

M. Antoine Clauzel

M. Andreas Demmel

M. Robert Quinn

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011047859/20.

(110053197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Ocean Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.904.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la société tenue 7 décembre 2010

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-François CORDEMANS (Administrateur de catégorie A), né le 26/09/1960 à Blackenberge (Belgique), demeurant professionnellement au 23 rue des Vollandes, CH-1207 GENEVE (Suisse), Vicente CILETTI (Administrateur de catégorie A), né le 04/03/1970 à Genève (Suisse) demeurant professionnellement au 23 rue des Vollandes, CH-1207 GENEVE et Timur SARDAROV (Administrateur de catégorie B), né le 07/08/1982 à MAXAYKAJIA (Russie) et demeurant professionnellement au 97-99 Park Street, Flat 5, London W1Y 7HA (Royaume Uni), sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
OCEAN PROPERTIES S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011047860/19.

(110053097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Windmills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 157.792.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 15 mars 2011 que:

- Monsieur Jan Arie DEKKER, demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, the Netherlands, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Maître Marianne GOEBEL, démissionnaire.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011047861/18.

(110052970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis Czech Republic XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.480.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047862/14.

(110053219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Danube SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.983.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lara Aherne, attorney at law, with professional address in Luxembourg

acting by virtue of circular resolutions taken by the board of managers of Danube Management Sàrl acting in its capacity as manager (gérant) of "Danube S.C.A., SICAR" (the "Manager") on 10 December 2010, copy of said circular resolutions, after having been signed in due form by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities,

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Danube S.C.A., SICAR", an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) ("SICAR") under the form of a SCA (société en commandite par actions), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149983 was incorporated by deed of the undersigned notary on 9 December 2009 (the "Company") published in the Mémorial C under number 74 of 12 January 2010 and as amended by deed of the undersigned notary on 2 February 2010 published in the Mémorial C on 30 March 2010 under number 669, amended again by deed of the undersigned notary on 31 March 2010, published in the Mémorial C on 4 June 2010 under number 1171 and amended again by deed of the undersigned notary on 17 June 2010, published in the Mémorial C on 5 October 2010 under number 2082.

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of TWO MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY CENTS (2,222,120.80 USD) divided into:

- i) ONE HUNDRED AND FORTY ONE THOUSAND AND NINETY POINT FIVE (141,090.5) Class A Ordinary Shares (each a "Class A Ordinary Share");
- ii) ONE (1) Class B Ordinary Share (each a "Class B Ordinary Share");
- iii) EIGHTY ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND NINETEEN POINT FIVE EIGHT (81,119.58) Class C Ordinary Shares (each a "Class C Ordinary Share"); and
- iv) ONE (1) Management Share (each a "Management Share").

The Company has an authorised share capital of ONE HUNDRED MILLION UNITED STATES DOLLARS (100,000,000.- USD) divided into TEN MILLION (10,000,000) Shares, comprising;

- i) NINE MILLION NINE HUNDRED AND NINETY NINE THOUSAND NINE HUNDRED AND NINETY NINE (9,999,999) Ordinary Shares; and
- ii) ONE (1) Management Share.

The Manager is authorised by article 5 of the Articles to cause the Company to issue further Ordinary Shares and Management Shares so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The Manager is further authorised by article 5 of the Articles to determine the conditions attaching to any subscription for Ordinary Shares and Management Shares from time to time (including the payment of any share premium or subscription surplus).

The Manager is further authorised to issue such Ordinary Shares and Management Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it is obliged under article 5 of the Articles to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is further authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

III. - Pursuant to this authorisation, the Manager has decided on 10 December 2010 to increase the share capital of the Company by issuing further Class A Ordinary Shares (the “New Class A Ordinary Shares”) and further Class C Ordinary Shares (the “New Class C Ordinary Shares”) by an amount of TWO HUNDRED AND FORTY EIGHT THOUSAND AND THIRTY TWO UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY CENTS (248,032.50 USD) so as to bring the total capital of the Company from its present amount of TWO MILLION TWO HUNDRED AND TWENTY TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY UNITED STATES DOLLARS AND EIGHTY CENTS (2,222,120.80 USD) to TWO MILLION, FOUR HUNDRED AND SEVENTY THOUSAND, ONE HUNDRED AND FIFTY THREE UNITED STATES DOLLARS AND THIRTY CENTS (2,470,153.30), by the issue of SIXTEEN THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (16,150) New Class A Ordinary Shares and EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY THREE POINT TWO FIVE (8,653.25) New Class C Ordinary Shares.

The Manager further resolved on 10 December 2010 to suppress the preferential rights of existing shareholders in relation to the aforementioned increase of the share capital of the Company.

The new shares have been subscribed as follows:

(i) 16,150 New Class A Ordinary Shares have been subscribed by Danube Fund LP with registered office at c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

(ii) the New Class C Ordinary Shares have been subscribed as follows:

Nbr	Name of Shareholders	No. of New Class C Ordinary Shares
1	OTP Private Pension Fund	2,120
2	OTP Voluntary Pension Fund AEGON Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund	380
3	Voluntary Branch AEGON Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund	1,250
4	Mandatory Branch	2,500
5	László Wolf	625
6	Specton Investments Limited	625
7	Valean Investments Limited	625
8	WSW Energy Company	125
9	Zsolt Kovács	123
10	Miklós Zsoldos	155.25
11	György Zolnai	125
	TOTAL	8,653.25

The total subscription amount of USD 248,032.50 (TWO HUNDRED AND FORTY EIGHT THOUSAND AND THIRTY TWO UNITED STATES DOLLARS AND FIFTY CENTS) has been fully paid up by the abovementioned shareholders and evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increase of capital;

(i) the sixth paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

English version

“The Company has a subscribed share capital of two million, four hundred and seventy thousand, one hundred and fifty three United States dollars and thirty cents (2,470,153.30 USD) divided into:

(1) One hundred and fifty seven thousand two hundred and forty point five (157,240.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Eighty nine thousand seven hundred and seventy two point eight three (89,772.83) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

French translation:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante trois dollars américains et trente centimes (2.470.153,30 USD) réparti en:

(1) cent cinquante-sept mille deux cent quarante virgule cinq (157.240,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-douze virgule quatre-vingt-trois (89.772,83) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille onze, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lara Aherne, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de Danube Management Sàrl, agissant en sa qualité de gérant de Danube S.C.A., SICAR (le «Gérant») en date du 10 décembre 2010, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société «Danube S.C.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque («SICAR») sous la forme d'une société en commandite par actions (SCA), ayant son siège social sis L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149.983 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2009 (la «Société») publié au Mémorial C, numéro 74 le 12 janvier 2010, modifié suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 1171 le 4 juin 2010 et modifié encore suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial C, numéro 2082 le 5 octobre 2010.

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social est fixé à DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT DOLLARS AMERICAINS ET QUATRE VINGTS CENTIMES (2.222.120,80 USD) réparti en:

i) CENT QUARANTE ET UN MILLE QUATRE VINGT-DIX VIRGULE CINQ (141.090,5) Actions Ordinaires de Catégorie A (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie A»);

ii) UNE (1) Action Ordinaire de Catégorie B (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie B»);

iii) QUATRE VINGT UN MILLE CENT DIX NEUF VIRGULE CINQUANTE HUIT (81.119,58) Actions Ordinaires de Catégorie C (chacune une «Action Ordinaire de Catégorie C»); et

iv) UNE (1) Action de Gestion (chacune une «Action de Gestion»).

La Société a un capital social autorisé de CENT MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (100.000.000,- USD) réparti en DIX MILLIONS (10.000.000,-) d'actions comprenant:

- NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT DIX-NEUF (9.999.999) Actions Ordinaires;
- UNE (1) Action de Gestion.

Le Gérant est autorisé en vertu de l'article 5 des statuts à faire émettre par la Société de nouvelles Actions Ordinaires et Actions de Gestion afin d'augmenter le capital social de la Société jusqu'au montant du capital social total autorisé le cas échéant et de manière discrétionnaire, tout comme il peut déterminer et accepter des souscriptions pour de telles actions dans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société telle que définie par l'article 32 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Gérant est également autorisé conformément à l'article 5 des statuts à définir le cas échéant les conditions relatives à toute souscription pour des Actions Ordinaires et des Actions de Gestion (y compris le versement de toute prime d'émission ou de tout excédent de souscription).

Le Gérant est également autorisé à émettre de telles Actions Ordinaires et Actions de Gestion pendant la période mentionnée ci-dessus sans que les Actionnaires ne puissent exercer leurs droit préférentiel de souscription.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra en vertu de l'article 5 des statuts, les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des statuts afin de constater cette modification et sera habilité à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi Luxembourgeoise.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a décidé en date du 10 décembre 2010 d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'Actions Ordinaires de Catégorie A supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A») et d'Actions Ordinaires de Catégorie C supplémentaires (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C») d'un montant DE DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TRENTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS ET CINQUANTE CENTIMES (248.032,50 USD) en vue de porter le capital social de son montant actuel de DEUX MILLIONS DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT VIRGULE QUATRE-VINGTS DOLLARS AMERICAINS (2.222.120,80 USD) à DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT CINQUANTE-TROIS VIRGULE TRENTE DOLLARS AMERICAINS (2.470.153,30 USD) par l'émission de SEIZE MILLE CENT CINQUANTE (16.150) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A et HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE-TROIS VIRGULE VINGT-CINQ (8.653,25) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C.

Le Gérant a également décidé le 10 décembre 2010 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour l'augmentation de capital de la Société ci-dessus mentionnée.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) 16.150 Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie A ont été souscrites par Danube Fund LP ayant son siège social sis aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

(ii) les Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C ont été souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Nbr	Nom des Actionnaires	Nombre des Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C
1	OTP Private Pension Fund	2.120
2	OTP Voluntary Pension Fund AEGON Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund	380
3	Voluntary Branch AEGON Hungary Voluntary and Mandatory Pension Fund	1.250
4	Mandatory Branch	2.500
5	László Wolf	625
6	Specton Investments Limited	625
7	Valean Investments Limited	625
8	WSW Energy Company	125
9	Zsolt Kovács	123
10	Miklós Zsoldos	155,25
11	György Zolnai	125

Le montant total de souscription de 248.032,50 USD (DE DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TRENTE-DEUX DOLLARS AMERICAINS ET CINQUANTE CENTIMES) a été entièrement libéré par les actionnaires ci-dessus mentionnés et la preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de cette augmentation de capital,

(i) le sixième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“The Company has a subscribed share capital of two million, four hundred and seventy thousand, one hundred and fifty three United States dollars and thirty cents (2,470,153.30 USD) divided into:

(1) One hundred and fifty seven thousand two hundred and forty point five (157,240.5) Class A Ordinary Share issued to Danube Fund LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office in the Cayman Islands c/o Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands (the “Partnership”). The Class A Ordinary Shares are neither obliged to fund any portion of the Management Fee nor subject to Carried Interest, as further described article 29.3.c below;

(2) One (1) Class B Ordinary Share, issued with respect to the interests of the Carried Interest Shareholder (as defined below) which is not obliged to fund any portion of the Management Fee and which is entitled to receive Carried Interest as further described in article 29.3.c. below;

(3) Eighty nine thousand seven hundred and seventy two point eight three (89,772.83) Class C Ordinary Shares, issued with respect to direct Investors each of whom has not been designated to be an affiliate by the Manager. The Class C Ordinary Shares will receive a Preferred Return (as defined below), are subject to Carried Interest and will be obliged to pay a share of the Management Fee, as further described in article 29.3.c. below; and

(4) One (1) Management Share, issued with respect to the interest of the Unlimited Shareholder, which is not obliged to fund any portion of the Management Fee.”

Traduction française:

«La Société dispose d'un capital social souscrit de deux millions quarante-sept mille cent cinquante trois dollars américain et trente centimes (2,470,153.30 USD) réparti en:

(1) cent cinquante-sept mille deux cent quarante virgule cinq (157.240,5) Actions Ordinaires de Catégorie A émises pour Danube Fund LP, une société en commandite exonérée d'impôts de droit des îles Cayman, ayant son siège aux îles Cayman chez Walker SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, (l'«Entreprise»). Les Actions Ordinaires de Catégorie A ne financent pas obligatoirement une partie des Frais de Gestion, et ne sont pas soumises aux Carried Interest, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(2) Une (1) Action Ordinaire de Catégorie B, émis en faveur du Carried Interest Shareholder (tel que défini ci-dessous) qui n'est pas tenu de financer une partie des Frais de Gestion et qui est en droit de percevoir un Carried Interest tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous;

(3) quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-douze virgule quatre-vingt-trois (89.772,83) Actions Ordinaires de Catégorie C, émises en faveur des investisseurs directs qui n'ont pas été nommés comme affiliés par le Gérant. Les Actions Ordinaires de Catégorie C recevront un Rendement Préférentiel (tel que décrit ci-dessous), sont soumises au Carried Interest et entraîneront obligatoirement le paiement d'une partie des Frais de Gestion, tel que décrit ultérieurement dans l'article 29.3.c ci-dessous; et

(4) Une (1) Action de Gestion, émise en faveur de l'Actionnaire Gérant Commandité, qui n'est pas obligé de financer une partie des Frais de Gestion.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AHERNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2193. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028259/271.

(110033937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

ProLogis Netherlands IX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047863/14.

(110053218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis Poland LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047864/14.

(110053277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 92.893.

Les comptes au 17 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011047845/11.

(110053556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Mont Blanc Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011047846/12.

(110053515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Delta Investment AG, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Delta Investment AG).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 97.379.

Im Jahre zwei tausend zehn, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Delta Investment AG", mit Sitz in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 97.379, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen den amtierenden Notar vom 26. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 62 vom 16. Januar 2004,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 765 vom 14. April 2006.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Hans KAPPES, Réviseur d'Entreprises, wohnhaft in L-2611 Luxembourg, 83, route de Thionville

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Aufgabe des Statuts einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen und Umwandlung der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.

2. Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

"Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

3. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "Delta Investment AG, SPF".

4. Neufassung des Gesellschaftsvertrages.

5. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung, nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

den Statut einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen aufzugeben und der Gesellschaft in eine Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007, betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, umzuwandeln;

- den Gesellschaftszweck abzuändern und für ihn den in der Tagesordnung unter Punkt 2) angegebenen Wortlaut anzunehmen; und
- die Gesellschaftsbezeichnung in "Delta Investment AG, SPF" abzuändern.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die hiervor genommenen Beschlüsse anzupassen:

STATUTEN

Titel I. - Begriffsbestimmungen

"Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze;

"SPF-Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF");

"Satzungen": bedeutet die Statuten der Gesellschaft.

Titel II. - Bezeichnung – Dauer – Zweck - Sitz

Art. 1. Unter der Bezeichnung "Delta Investment AG, SPF", (hiernach die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 3. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Titel III. - Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfzig Euro (150.000,- EUR), eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien werden von Investoren gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Investor im Sinne dieses Gesetzes ist

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Investoren handelt.

Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der SPF eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien lauten auf den Namen oder auf den Inhaber oder teils auf den Namen und teils auf den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger gesetzlicher Bestimmungen.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Namensaktien geführt, in welches jeder Aktionär Einblick hat, und welches die in Artikel 39 des Gesetzes vorgesehenen Angaben enthält. Das Eigentum der Namensaktien wird durch Eintragung in das Register festgestellt. Über die Eintragung in das Register werden Zertifikate ausgestellt, welche von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden.

Die Inhaberaktie wird von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder im Fall eines Alleinverwalters, von diesem unterzeichnet werden. Die Unterschrift kann entweder handschriftlich, gedruckt oder mittels eines Stempels angebracht werden.

Eine der Unterschriften kann jedoch von einer durch den Verwaltungsrat delegierten Person angebracht werden. In diesem Fall muss sie handschriftlich sein. Eine beglaubigte Kopie des Beschlusses, welcher die Delegation an eine Person enthält welche nicht Mitglied des Verwaltungsrats ist, wird vorher gemäß Artikel 9 Absatz 1 und 2 des Gesetzes, hinterlegt.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo das Eigentum einer Aktie ungeteilt, aufgeteilt oder strittig ist, müssen die Personen, welche ein Recht auf diese Aktie beanspruchen, einen einzigen Bevollmächtigten benennen der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft hat das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis eine einzige Person der Gesellschaft gegenüber als Eigentümer bestimmt worden ist.

Titel IV. - Generalversammlung der Aktionäre Beschlüsse des Einzigsten Aktionärs

Art. 7. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Falls die Gesellschaft einen einzigen Aktionär hat, so übt dieser die Rechte der Generalversammlung aus.

Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann ebenfalls einberufen werden auf Wunsch von Aktionären welche mindestens ein Zehntel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die jährliche Generalversammlung tritt am dritten Mittwoch des Monats Juni um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Andere Versammlungen der Aktionäre können an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Das gesetzlich vorgesehene Quorum und die Fristen regeln die Einberufung und die Führung der Versammlungen, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Aktionär kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax eine andere Person als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen von Gesetzes wegen oder aufgrund dieser Satzung werden die Beschlüsse auf der Hauptversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anleger gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen von den Aktionären zu erfüllenden Bedingungen festlegen um an den Versammlungen teilzunehmen.

Falls alle Aktionäre bei einer Versammlung anwesend oder vertreten sind, und falls sie erklären die Tagesordnung zu kennen, kann die Versammlung ohne Einberufung abgehalten werden.

Die im Rahmen einer Versammlung gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll festgehalten welches von den Mitgliedern des Büros und den Aktionären, welche dies verlangen, unterzeichnet wird. Falls die Gesellschaft nur einen einzigen Aktionär hat, werden dessen Beschlüsse ebenfalls in einem Protokoll festgehalten.

Die Teilnahme der Aktionäre an den Versammlungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel erfolgen welche ihre Identifizierung ermöglichen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Versammlung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Titel IV. - Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht. Falls die Gesellschaft jedoch nur einen einzigen Aktionär zählt oder, falls anlässlich einer Hauptversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur noch einen einzigen Aktionär zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein (1) Mitglied beschränkt werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung, welche die Existenz von mehreren Aktionären feststellt.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt welche ihre Anzahl, ihre Vergütung und ihre Amtszeit festsetzt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden für eine Höchstdauer von sechs (6) Jahren ernannt bis zur Wahl ihrer Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gewählt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann jederzeit mit oder ohne Grund durch Beschluss der Generalversammlung abberufen werden.

Falls der Posten eines Verwaltungsratsmitglieds durch Tod, Rücktritt oder anderswie unbesetzt ist, kann dieser freie Sitz, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, provisorisch bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und er kann ebenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls einen Sekretär wählen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und welcher mit der Abfassung der Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Generalversammlungen betraut ist.

Der Verwaltungsrat tritt auf Einberufung des Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammen.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz aller Generalversammlungen und Verwaltungsratssitzungen; im Fall seiner Abwesenheit kann die Generalversammlung oder der Verwaltungsrat mit Stimmenmehrheit der anwesenden Personen pro tempore ein anderes Verwaltungsratsmitglied bestimmen um den Vorsitz der Versammlungen zu übernehmen.

Jede Verwaltungsratssitzung wird, durch schriftlichen Bescheid mindestens vierundzwanzig Stunden im voraus einberufen, ausser im Dringlichkeitsfall, wobei dann die Art und die Gründe der Dringlichkeit im Einberufungsbescheid angegeben werden müssen. Es kann auf den Einberufungsbescheid verzichtet werden, falls jedes Verwaltungsratsmitglied hierzu per Brief, Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder anderem gleichwertigen Kommunikationsmittel sein Einverständnis gegeben hat. Eine spezielle Einberufung ist nicht erforderlich bei Verwaltungsratssitzungen welche an einem vorher durch Beschluss des Verwaltungsrats festgesetzten Zeitpunkt und Ort stattfinden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Versammlungen teilnehmen indem er per Brief, Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax ein anderes Verwaltungsratsmitglied als seinen Bevollmächtigten bestimmt.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen kann per Visiokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Bei Stimmengleichheit, entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, wobei die Zustimmung mittels eines oder mehrerer Schriftstücke, Brief, Telefax oder jedem anderen ähnlichen Kommunikationsmittel erfolgt, wobei das Ganze zusammen das Protokoll darstellt, welches als Beweis des gefassten Beschlusses dient.

Art. 11. Die Protokolle aller Verwaltungsratssitzungen werden vom Vorsitzenden unterzeichnet oder, im Fall seiner Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle welche bei Gericht oder anderswo dienen sollen werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Falls der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied besteht, wird dieses unterzeichnen.

Art. 12. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, so übt dieses die Befugnisse des Verwaltungsrats aus.

Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung und Vertretung, gemäß Artikel 60 des Gesetzes, einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Bevollmächtigten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und alleine oder gemeinsam handeln, übertragen. Ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrats geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied bedingt, dass der Verwaltungsrat der Generalversammlung jährlich Bericht erstattet über die Bezüge, Vergütungen und anderer Vorteile des Delegierten.

Die Gesellschaft kann ebenfalls notarielle oder privatschriftliche Spezialvollmachten erteilen.

Art. 13. Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen entweder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Titel V. - Aufsicht

Art. 14. Die Geschäfte der Gesellschaft obliegen der Aufsicht eines oder mehrerer Kommissare, welche nicht Aktionär sein müssen. Die Generalversammlung der Aktionäre ernennt die Kommissare und bestimmt außerdem ihre Zahl, ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Vom jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, so wie in Artikel 5 der Satzung vorgesehen, oder so wie es laut Artikel 5 erhöht oder reduziert wurde.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt, auf Vorschlag des Verwaltungsrats, auf welche Weise über den Saldo des jährlichen Reingewinns verfügt wird.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Titel VII. - Liquidation

Art. 17. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, durchgeführt.

Titel VIII. - Satzungsänderung

Art. 18. Die gegenwärtige Satzung kann durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche gemäß den Bestimmungen von Artikel 67-1 des Gesetzes abstimmt, abgeändert werden.

Titel IX. - Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 19. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend zwei hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Hans KAPPES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2010. Relation GRE/2010/4734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 25. Februar 2011.

Référence de publication: 2011028266/251.

(110033903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.405.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011047849/10.

(110053606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis Poland LXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011047865/14.

(110053275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Mont Blanc Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.241.

Les comptes au 7 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011047847/12.

(110053559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis Poland LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.
ProLogis Directorship Sàrl
Gérant
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011047866/14.

(110053271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.285.345,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.613.

In the year two thousand and ten on the seventeenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of "DHC Luxembourg V S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 20th December 2006 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 423 of 21st March 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 December 2009, published in the Mémorial, number 1091 of 25 May 2010.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Ralph Beyer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appeared from an attendance list that all (a) five hundred fifty six thousand seven hundred fifty-two (556,752) Class A Shares, (b) five hundred thousand (500,000) Class N Shares, (c) one hundred eighty thousand (180,000) Class S Shares, (d) two million nineteen thousand thirty-three (2,019,033) Class T Shares and (e) twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares (being a total of three million two hundred sixty-eight thousand two hundred eighty-five (3,268,285) Shares in issue in the Company) were duly represented at the present general meeting.

The attendance list, signed by the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II) The shareholders represented, declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

III) The items on which resolutions are to be passed are as follows, all resolutions being passed as one sole resolution:

Agenda

(A) Amendment and restatement of the articles of incorporation in order to inter alia provide for Linked Classes of Shares relating to the same Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation substantially in the form attached to the proxies, including the amendments resulting from the creation of classes, capital increase and issue of shares under agenda items (B) and (C);

(B) Creation of two (2) classes of shares, namely Class P(I) and Class P(CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles under item (P), decision that Class P(I) and Class P(CG) are Linked Classes relating to the Project Pearl Investment being the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH P S.à.r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities);

(C) Increase of the issued share capital by an amount of seventeen thousand and sixty Euro (€17,060) to three million, two hundred eighty five thousand three hundred forty five Euro (€3,285,345) by the issue of (i) eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P (CG) Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) per share and (ii) eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P(I) Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) per share, for a total subscription price of fourteen thousand five hundred and fifty eight point twenty one Great Britain Pound (£14,558.21) (being at the exchange rate of 1.17195, (rounded) seventeen thousand and sixty one Euro and eighty Euro cents (€17,061.80)), in the proportions set out hereafter:

Subscriber	Class P(CG) Shares	Class P(I) Shares
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	2703	2703
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	5421	5421
Officers Nominees Limited	406	406
TOTAL	8530	8530

allocation of an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium; payment of the total subscription price by the subscribers in cash; and consequential amendment of article 5 of the Articles (as included in the amended and restated articles);

Thereafter, the general meeting of shareholders unanimously resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation in order to inter alia provide for Linked Classes of Shares relating to the same Investment but giving different entitlements in relation thereto, the terms of such Classes of Shares and related entitlements, and such other amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth here below (including the amendments resulting from the creation of classes, capital increase and issue of shares resolved upon here below).

The meeting resolved to create two (2) classes of shares, namely Class P(I) and Class P(CG), each with such entitlements as set forth in the amended and restated articles. The meeting resolved that Class P(I) and Class P(CG) are Linked Classes (as defined in the amended and restated articles) relating to the Project Pearl Investment being the investment by way of the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH P S.à.r.l. (and the underlying assets, subsidiaries and entities).

The meeting resolved to increase the issued share capital by seventeen thousand and sixty Euro (€17,060) to three million, two hundred eighty five thousand three hundred forty five Euro (€3,285,345) by the issue of (i) eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P (CG) Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) per share and (ii) eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P(I) Shares, each with a nominal value of one Euro (€1) per share, for a total subscription price of fourteen thousand five hundred and fifty eight point twenty one Great Britain Pound (£14,558.21) (being at the exchange rate of 1.17195, (rounded) seventeen thousand and sixty one Euro and eighty Euro cents (€17,061.80)) to the subscribers as set forth in the agenda, and the subscribers subscribed to the new shares so issued as set forth in the agenda. The meeting resolved to allocate an amount equal to the nominal value of the new shares of the subscription price for the new shares to the share capital account and the difference to the share premium

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary. The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 1. Name. Between the initial subscribers and those who become holders of the Shares (parts sociales) thereafter, a limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “DHC LUXEMBOURG V S.à r.l.” (the «Company») is constituted and existing, governed by these Articles of Incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, preferred equity certificates and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg.

The Company may borrow in any form and provide security for its borrowings and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures as well as any other securities or certificates including notes, certificates or other instruments convertible into Shares.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or security or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or its affiliates entities or any other entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period. The Company does not come to an end by the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Incorporation.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

4.3 The Company may have offices and branches in Luxembourg.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of three million two hundred eighty five thousand three hundred forty five Euro (€3,285,345) divided into

- five hundred fifty six thousand seven hundred fifty two (556,752) Class A Shares,
 - five hundred thousand (500,000) Class N Shares,
 - one hundred and eighty thousand (180,000) Class S Shares,
 - two million nineteen thousand thirty-three (2,019,033) Class T Shares,
 - eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P(CG) Shares,
 - eight thousand five hundred and thirty (8,530) Class P(I) Shares, and
 - twelve thousand five hundred (12,500) Category X Shares,
- each with a nominal value of one Euro (€ 1).

5.2 The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting. The new shares may be issued in the form of share classes (which may be Simple Classes or Linked Classes).

Each Class of Shares (or as the case may be Linked Classes if so specified) shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (or Linked Classes) (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Project Andrew Investments;

Class N relates to the Project Noble Investments,

Class S relates to the Project Friction Investments,

Class T relates to the Project Tango Investments,

Class P(CG) and Class P(I) (being Linked Classes) relate to the Project Pearl Investment, and

Category X is not related to a Specific Investment”.

5.3 In relation to each Specific Investment, the Board of Directors will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

5.3.1 the Subscription Price of the relevant class of shares (or Linked classes) and the proceeds of any shareholder loans, certificates debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) («Instruments») in connection with the relevant Specific Investment, as well

as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

5.3.2 any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.3 any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

5.3.4 in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

5.3.5 any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

5.3.6 the net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.3.7. In case of Linked Classes the Board may decide (but shall not be obliged to) to within the relevant compartment establish internal accounts per relevant class of the Linked Classes on the basis of the economic entitlements of the Linked Classes respectively and apply the above provisions mutatis mutandis.

5.4 Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Cancellation of entire Class of Shares and Reduction of share capital.

6.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Class of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in the relevant Class by approval at the General Meeting of shareholders resolving at the quorum and majorities provided for the amendment of the Articles.

6.2 In case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Class of Shares, the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value per Share (as calculated in accordance with Article 6.4) for each Share of the relevant Class held by them and cancelled (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Cancellation Value per Share for the repurchased Linked Class).

6.3 The Board of Directors shall, in case of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, calculate the Class Available Amount for the repurchased Class (and in the case of Linked Classes, the Linked Class Available Amount for the repurchased Linked Class) (always subject to the amount of available profits, premium and reserves of the Company) on the basis of the interim accounts of the Company and interim internal accounts relating to the relevant Class which shall be prepared on the basis set out in Article 5, each time not older than 8 days (together, the «Interim Accounts»).

6.4 The «Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled and the «Linked Class Cancellation Value per Share» shall be calculated by dividing the Linked Class Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5 The «Class Cancellation Amount» and the Linked Class Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the Interim Accounts (and in the case of a Linked Class, the Entitlement of that Class).

6.6 Subject always to the amount of available net profits, reserves and premium of the Company, the Class Cancellation Amount for the Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Class Available Amount (and in case of a Linked Class, the Linked Class Cancellation Amount for the Linked Class of Shares to be repurchased and cancelled shall be the Linked Class Available Amount) unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be higher than the Class Available Amount (respectively the Linked Class Available Amount and provided further that the Class Cancellation Amount (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) shall never be greater than the amount of available net profits, reserves and premium of the Company.

6.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value per Share (or as the case may be the Linked Class Cancellation Amount) will become due and payable by the Company.

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company is managed as determined by the Board of Directors appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The Directors need not be Shareholders. The Board of Directors shall comprise (other than in case of a vacancy for reasons of resignation, revocation or otherwise) of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders by a resolution of Shareholders and duly recorded in the minutes of such Meeting.

7.2 The Board Members are appointed and removed from office by the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for an undetermined period. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 Any decision as to the payment of director's fees to Board Members, entering into employment or like agreements with Board Members or amendments thereto shall be subject to the decision of the General Meeting of Shareholders resolving at the simple majority of the issued share capital pursuant to Article 13.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 The Board of Directors may elect a chairman among its members.

8.2 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors is present or represented at a meeting. Meetings of the Board of Directors shall be called by the chairman of the Board of Directors, or by any two Board Members with at least two (2) days prior notice, unless corporate affairs require a shorter notice period or for urgency (down to two (2) hours). The convening notice may be waived by the unanimous consent given in writing or by fax or email by all Directors. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.3. Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication. Meetings of the Board of Directors may in all circumstances also be held by way of conference call or by other similar means of communication only.

8.4 Decisions of the Board of Directors shall be taken by the favourable votes of the majority of the Board Members present or represented at the relevant meeting.

8.5 The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board or the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or by two Directors or as resolved by the Board.

Art. 9. Board Powers, Binding Signatures.

9.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors. Vis-à-vis third parties the Board of Directors has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or the prior authorisation of the General Meeting or as may be provided herein.

9.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Board Members or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors or by any two Board Members.

Art. 10. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Director or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 11. Director and Officer Indemnification.

11.1 Subject to the exceptions and limitations in Article 11.3 below every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of him being or having been a Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

11.2 The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

11.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office or in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent

jurisdiction or by the Board of Directors. No indemnification will be provided in defending proceedings (criminal) in which that Director or officer is convicted of an offence.

11.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

11.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 11.

Art. 12. Transfer of Shares. The Shares are freely transferable among the Shareholders. Any Transfers of Shares to Persons other than the Shareholders (the «non-Shareholders») shall always be subject to the approval of Shareholders holding at least 75% (three-quarters) of the share capital (of whatever class) of the Company, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles of Incorporation. Any inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles of Incorporation.

Art. 13. Shareholder Decisions.

13.1 Shareholders' decisions are taken by the General Meeting of Shareholders. However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of Shareholders is less than twenty-five and in such case Shareholders' resolutions may be validly passed in writing. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. All Shares in issue (regardless of Class or Category) shall vote as a single class.

13.2 Each Shareholder may take part in General Meetings or written resolutions. Each Shareholder has a number of votes equal to the number of Shares (of whatever class) he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

13.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or courier to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the Meeting may be validly held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least five (5) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as set out herein for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

13.4 (i) Except as otherwise provided herein, decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital; (ii) however, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital; and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

13.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual General Meeting shall be held on 30th May at 12:00 am. of each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2007.

Art. 15. Annual Accounts, Auditor.

15.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Directors.

15.2 The operations of the Company shall, if the Company has more than 25 Shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the General Meeting of Shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting of Shareholders with or without cause.

Art. 16. Dividends.

16.1 Out of the total net profits of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly. The remainder of the total net profits of the Company may be distributed in accordance with (or allocated to the reserves of the Company) the following provisions of this Article 16.

16.2 The Shareholders may decide to pay interim dividends on one or more of more Classes of Shares on the basis of Interim Accounts prepared by the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions (regardless of the Investment Net Income of a Class).

16.3 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions below. The General Meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

16.4 Distribution to a Class shall only be made out of the Investment Net Income of the relevant Class subject to the above and in the case of Linked Classes, as per the Entitlements of the relevant Linked Class.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the General Meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

17.2 Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each Class shall be the amount to which the Class is entitled as per the relevant Specific Investment (and in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes). Each Class of Shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the Class relates (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes):

17.2.1 First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the Class of Shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that Class) or, if that is not possible, distributed rateably among all Class of Shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

17.2.2 Thereafter the relevant amount of liabilities for each Class of Shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant Class including in particular the Specific Investment of that Class and any reserve funds attributable to such Class. Assets not attributable to a specific Class shall be divided pro rata to all Classes of shares.

17.2.3 To the extent that the amount so calculated for any Class shall be negative, such Class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all Classes of Shares which have a positive amount up such positive amount. Any surplus remaining within a specific Class of Shares (the «Class Surplus») shall be distributed to the relevant holders of such Class of Shares (subject in the case of Linked Classes, to the relevant Entitlement of each Class within such Linked Classes).

Art. 18. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 19. Definitions. Articles means the articles of incorporation of the Company from time to time

Board or Board of Directors means the board of managers (conseil de gérance) of the Company from time to time

Capital Gains means any gain or profits of the Company arising from a disposal, transfer or like operations of the CG Portion of the relevant Specific Investment.

Category X means the category X of Shares CG Portion means within a Specific Investment the shares referred to as “CG” shares in the relevant subsidiary as well as convertible preferred equity certificates or like instruments convertible into such CG shares or being entitled only to Capital Gains;

Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Class means a Class of Shares or Class of Securities issued by the Company with respect to a Specific Investment.

Class P(CG) Entitlement means the entitlement of the Class P(CG) Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments, or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from Capital Gains of the relevant Specific Investment but only to the extent resulting from or arising in relation with the CG Portion of the relevant Specific Investment and excluding for the avoidance of doubt income from any other source

Class P(I) Entitlement means the entitlement of the Class P(I) Shares to any distribution (in any form including as dividends, liquidation proceeds or repurchase or redemption payments or as Linked Class Cancellation Amount) resulting from sources of the relevant Specific Investment other than Capital Gains

DH A means Avanza S.à.r.l. (prev. DH Andrew S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 123 744) (and any successor)

DH Friction means DH S S.à.r.l. (prev. DH ProjectCo 1 S.à.r.l.) (RCS Luxembourg B136.672) (and any successor)

DH N means Norit S.à.r.l. (prev. DH N S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 127933) (and any successor)

DH P means DHP S.à r.l. (prev. DH ProjectCo 6 S.à r.l.) (RCS Luxembourg B156487) (and any successor)

DH Tango means DH T S.à.r.l. (prev DH ProjectCo 2 S.à.r.l.) (RCS Luxembourg B136.671) (and any successor)

Directors means the members of the Board (gérant) from time to time. Entitlements means the respective economic entitlements of the classes composing the relevant Linked Classes, and in the case of the Linked Classes, the Class P, the Class P(CG) Entitlement and the Class P(I) Entitlement respectively

Investment Losses Means any losses (including carry forward losses relating to the relevant Specific Investment) and any costs, charges or expenses related to the relevant Specific Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.

Investment Net Income means any income derived from the Investment relating to a Class of Shares being the net return of any total or partial disposal of the relevant Specific Investment (disposal meaning transfers and contributions of any kind) as well as any dividends or other distributions, interest, yield, repayment of principal or other income or return deriving from the relevant Investment and assets and reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant Class of Shares such as the share premium or any amounts of profit (related to the relevant Investment) carried forward while deducting any costs, charges or expenses related to the relevant Investment (including repayment by the Company of any debt incurred to manage the respective Specific Investment), and an amount corresponding to the pro rata portion (calculated of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Directors) and the Company's non recoverable losses.

Linked Class Available Amount means the total amount of net profits, available reserves and premium of the Company (including carried forward profits) relating to the Specific Investment to which the relevant Class of Shares belongs (i) plus the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares repurchased (and if any the amount equal to the decrease of the legal reserve relating to the reduction of share capital in relation to such Class) but (ii) less any Investment Losses of that Class (including carried forward losses) and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, subject however the Entitlement of the relevant Linked Class and determined on the basis thereof.

Linked Classes means two or more Classes of Shares which relate to the same Specific Investment and are of the same compartment but have different economic entitlements (i.e. the relevant Entitlement) with respect to such Specific Investment and "Linked Class" means any thereof

Linked Classes P means the Class P(CG) and Class P(I)

Project Andrew Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in DH A (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Project Friction Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Friction (and the underlying assets, subscribers and entities).

Project Noble Investment means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not or otherwise in DH N (and the underlying assets, subscribers and entities).

Project Pearl Investment means the investment by way of Shares, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertibles or not or other issues in DHP (and the underlying assets, subsidiaries and entities)

Project Tango Investments means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates or other instruments, convertible or not or otherwise in DH Tango

(and the underlying assets, subscribers and entities).

Shareholders means the holders of Shares in the Company.

Shares means the shares (parts sociales) of the Company.

Simple Class means a single class which alone relates to a Specific Investment

Specific Investment has the meaning set out under Article 5.2.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation. Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de «DHC Luxembourg V S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée en date du 20 décembre 2006 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 423 du 21 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 21 décembre 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1091 du 25 mai 2010.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) Il ressort d'une liste de présence que toutes les (a) cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A (b) cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N, (c) cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S, (d) deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) Parts Sociales de Classe T et (e) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X (représentant un total de trois millions deux cent soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq (3.268.285) Parts Sociales émises dans la Société) étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés et les par membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

III) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants, toutes les résolutions étant prises comme une seule résolution:

Ordre du jour

(D) Modification et refonte des statuts afin de prévoir, entre autres, des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement, mais conférant des droits différents dans ce contexte, les termes de ces Classes de Parts Sociales et des droits y relatifs, et toute autre modification telle que prévue dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme annexée aux procurations, y compris les modifications résultant de la création de classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de parts sociales en vertu des points (B) et (C) ci-dessous de l'ordre du jour;

(E) Création de deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe P(I) et la Classe P(CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus au point (A), décision que la Classe P(I) et la Classe P(CG) sont des Classes Liées en relation avec l'Investissement Projet Pearl, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH P S.à r.l. (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents);

(F) Augmentation du capital social émis d'un montant de dix-sept mille soixante Euros (€ 17.060) à trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (€ 3.285.345) par l'émission de (i) huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(CG) et (ii) huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(I) d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription total de quatorze mille cinq cent cinquante-huit Livres Sterling et vingt et un pence (£ 14.558,21) (représentant, au taux de change de 1,17195, dix-sept mille soixante et un Euros et quatre-vingts cents (€ 17.061,80) (arrondi)), dans les proportions suivantes:

Souscripteurs	Parts Sociales de Classe P(CG)	Parts Sociales de Classe P(I)
Doughty Hanson & Co V Nominees One Limited	2703	2703
Doughty Hanson & Co V Nominees Two Limited	5421	5421
Officers Nominees Limited	406	406
TOTAL	8530	8530

allocation du prix total de souscription pour les nouvelles parts sociales au compte capital social; paiement du prix total de souscription par les souscripteurs en espèces; et modification conséquente de l'article 5 des Statuts (tel qu'inclus dans les statuts modifiés et refondus);

Ensuite, l'assemblée générale des associés a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts afin de prévoir, entre autres, des Classes de Parts Sociales Liées relatives au même Investissement, mais conférant des droits différents dans ce contexte, les termes des ces Classes de Parts Sociales et des droits y relatifs, et toute autre modification telle que prévue dans les statuts modifiés ou refondus tel que prévu ci-après (y compris les modifications résultant de la création de classes, de l'augmentation du capital et de l'émission de parts sociales décidés ci-après.)

L'assemblée a décidé de créer deux (2) classes de parts sociales, à savoir la Classe P(I) et la Classe P(CG), chacune ayant les droits tels que prévus dans les statuts modifiés et refondus. L'assemblée a décidé que la Classe P(I) et la Classe P(CG) sont des Classes Liées (telles que définies dans les statuts modifiés et refondus) en relation avec l'Investissement Projet Pearl, étant l'investissement par voie de parts sociales, prêts, obligations préférentielles ou tous autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH P S.à r.l. (et les avoirs, filiales et entités sous-jacents).

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de dix-sept mille soixante Euros (€ 17.060) à trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (€ 3.285.345) par l'émission de (i) huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(CG) et (ii) huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(I) d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et un prix de souscription total de quatorze mille cinq cent cinquante-huit Livres Sterling et vingt et un pence (£ 14.558,21) (représentant, au taux de change de 1,17195, dix-sept mille soixante et un Euros et quatre-vingts cents (€ 17.061,80) (arrondi)) aux souscripteurs indiqués dans l'ordre du jour et les souscripteurs ont souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est créé et existe entre les souscripteurs initiaux et tous ceux qui deviendront détenteurs de Parts Sociales par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DHC LUXEMBOURG V S.à r.l.» (la «Société») régie par les présents Statuts et la loi applicable.

Art. 2. Objet Social. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans d'autres entités, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations, certificats de créance, notes, certificats préférentiels et autres valeurs mobilières de toute espèce et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales établies à Luxembourg.

La Société pourra emprunter de quelque manière que ce soit et octroyer des sûretés sur ses emprunts et procéder par voie privée à l'émission d'obligations et de certificats de créance ainsi que d'autres titres ou certificats, y inclus des obligations, certificats ou autres instruments convertibles en Parts Sociales.

De manière générale, elle pourra prêter assistance (que ce soit par le biais de prêts, d'avances, de garanties, de sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou ses entités affiliées ou toute autre entité que la Société juge appropriée. Elle pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Finalement, la Société pourra réaliser toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autre qui sont en relation directe ou indirecte dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un de ses Associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des Statuts.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 5. Capital Social.

5.1 La Société a un capital social émis et souscrit entièrement libéré de trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq Euros (€ 3.285.345) divisé en

- cinq cent cinquante-six mille sept cent cinquante-deux (556.752) Parts Sociales de Classe A,
- cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de Classe N,
- cent quatre-vingt mille (180.000) Parts Sociales de Classe S,
- deux millions dix-neuf mille trente-trois (2.019.033) Parts Sociales de Classe T,
- huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(CG),
- huit mille cinq cent trente (8.530) Parts Sociales de Classe P(I), et

- douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales de Catégorie X, d'une valeur nominale de un euro (€1) chacune.

5.2 Le capital social pourra être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales par une résolution prise par l'assemblée des associés. Les nouvelles Parts Sociales pourront être émises dans des classes de Parts Sociales (lesquelles peuvent être des Classes Simples ou des Classes Liées).

L'émission de Parts Sociales dans chaque classe de Parts Sociales (ou le cas échéant, des Classes Liées s'il en est spécifié ainsi) aura lieu en relation avec l'acquisition ou la réalisation par la Société soit directement soit indirectement d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (ou Classes Liées) (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de tous frais dûs par la Société en rapport avec cette émission y compris, mais sans limitation, le droit d'apport, les frais de notaire et les dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

La classe A est relative au Project Andrew Investments,

la classe N est relative au Project Noble Investments,

la classe S est relative au Project Friction Investments,

la classe T est relative au Project Tango Investments,

la classe P(CG) et la classe P(I) (étant des Classes Liées) sont relatives à l'Investissement Projet Pearl, et

la catégorie X n'est pas relative à un Investissement Spécifique.

5.3 Le Conseil de Gérance de la Société devra établir, dans les comptes internes de la Société pour chaque Investissement Spécifique, un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

5.3.1 le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée (ou Classes Liées) ainsi que les fonds reçus en vertu de prêts d'associés, certificats représentatifs de dette ou autres instruments, convertibles ou non, octroyés, ou émis de temps à autre par, à la Société par, ou à, son(s) associé(s) (les «Investissements») en relation avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront, dans tous les cas, affectés dans les comptes internes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

5.3.2 tout revenu ou produit perçu par la Société en relation avec ou résultant des avoirs faisant partie d'un compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.3 toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en relation avec l'émission de parts sociales ou autres investissements d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que tous les frais administratifs et fiscaux et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique concerné ou au fonctionnement ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

5.3.4 au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme uniquement attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au pro rata des avoirs nets de chaque compartiment ou au pro rata de tous les compartiments pertinents auxquels la dette ou la dépense se rapporte;

5.3.5 toutes distributions ou paiements (y compris les paiements du prix dus par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment;

5.3.6 les avoirs nets de chaque compartiment («Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de l'Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes les dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents Statuts.

5.3.7 Dans le cas de Classes Liées, le Conseil peut décider (mais n'est pas obligé), dans les limites du compartiment concerné, d'établir des comptes internes par classe de Classes Liées concernée sur base des droits économiques des Classes Liées respectives, et d'appliquer les dispositions qui précèdent mutatis mutandis.

5.4 Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Annulation d'une classe entière de Parts Sociales et Réduction du capital social.

6.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales en rachetant et annulant toutes les Parts Sociales émises dans la Classe concernée sur accord de l'Assemblée Générale des associés décidant avec le quorum et la majorité nécessaires prévus pour la modification de ces Statuts.

6.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales, les Détenteurs de Classes de Parts Sociales rachetées et annulées reçoivent de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que calculée en vertu de l'Article 6.4) pour chacune des Parts Sociales de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée (et dans le cas de Classes Liées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée).

6.3 Le Conseil de Gérance calcule, en cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation de Classes de Parts Sociales, le Montant Disponible de Classe pour la Classe rachetée (et dans le cas de Classes Liées, le Montant

Disponible de la Classe Liée pour la Classe Liée rachetée) (toujours sous réserve du montant des bénéfices, primes et réserves disponibles de la Société) sur base des comptes intérimaires de la Société et des comptes intérimaires internes en rapport avec la Classe concernée qui seront préparés sur la base prévue à l'Article 5, à chaque fois pas plus anciens que 8 jours (ensemble les «Comptes Intérimaires»).

6.4 La «Valeur d'Annulation par Part Sociale» est calculée en divisant la Valeur d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée et la «Valeur d'Annulation par Part Sociale de la Classe Liée» sera calculée en divisant le Montant d'Annulation de la Classe Liée par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.5 Le «Montant d'Annulation de Classe» et le Montant d'Annulation de la Classe Liée sont un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires (et dans le cas de Classes Liées, des Droits de cette Classe).

6.6 Toujours sous réserve du montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société, le Montant d'Annulation de Classe concernant la Classe des Parts Sociales devant être rachetée et annulée est le Montant Disponible de la Classe (et dans le cas d'une Classe Liée, le Montant d'Annulation de la Classe Liée pour la Classe de Parts Sociales Liée devant être rachetée et annulée sera le Montant Disponible de la Classe Liée) sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, étant entendu toutefois que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au Montant Disponible de Classe (respectivement le Montant Disponible de la Classe Liée) et étant entendu en outre que le Montant d'Annulation de Classe (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) ne doit jamais être supérieur au montant des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société.

6.7 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale (ou le cas échéant le Montant d'Annulation de la Classe Liée) sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Conseil de Gérance.

7.1 La Société est gérée tel que déterminé par le Conseil de Gérance nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions reprises ci-après. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Le Conseil de Gérance comprend (sauf en cas de vacance suite à une démission, révocation ou autrement) le nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés par une résolution des Associés dûment consignée dans le procès-verbal de cette Assemblée.

7.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13 qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucune durée n'est prévue, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants pourront être réélus mais pourront aussi être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3. Toute décision relative au paiement de jetons de présence ou émoluments aux Membres du Conseil, la conclusion ou la modification de contrat d'emploi ou contrat semblable avec un Membre du Conseil de Gérance est prise par l'Assemblée Générale des Associés à la majorité simple du capital social émis conformément à l'Article 13.

Art. 8. Procédures au sein du Conseil.

8.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres.

8.2. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des Gérants sont présents ou représentés à une réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil moyennant avis de convocation donné au moins deux (2) jours avant la réunion, à moins que les affaires de la Société ne requièrent un préavis plus court ou en cas d'urgence (d'au moins deux (2) heures). Il pourra être renoncé à la nécessité de convoquer une réunion par un accord unanime de tous les Gérants donné par écrit ou par fax ou email. Des avis de convocation séparés ne seront pas nécessaires pour les réunions du Conseil de Gérance tenues aux dates et lieux déterminés selon un programme adopté antérieurement par une résolution du Conseil de Gérance.

8.3. Tout Gérant pourra participer à n'importe quelle réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires. Les réunions du Conseil de Gérance peuvent également être tenues en toutes circonstances par le seul biais d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire.

8.4 Les décisions du Conseil de Gérance sont prises moyennant vote favorable de la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion concernée.

8.5 Le procès-verbal des réunions du Conseil de Gérance devra être signé par le président du Conseil ou le président de la réunion ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui devront être produits dans des procédures judiciaires ou à toute autre fin devront être signés par le président du Conseil ou deux Gérants ou tel que décidé par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil, Signatures engageant la Société.

9.1 Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société. Tous les

pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale seront de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou l'autorisation accordée préalablement par l'Assemblée Générale ou tel que cela pourra être prévu par les présents Statuts.

9.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Membres du Conseil ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne ou toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été conféré par le Conseil de Gérance ou par deux Membres du Conseil.

Art. 10. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans ou est dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société agissant en qualité de dirigeant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entité avec laquelle la Société a conclu un contrat ou est autrement en relation d'affaires ne sera, pour la seule raison de cette affiliation avec cette société ou entité, empêché de prendre part et de voter ou agir de toute manière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 11. Indemnités des Gérants et des Fondés de Pouvoir.

11.1 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'Article 11.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un Gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus.

11.2 Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

11.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction ou en cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance. Aucune indemnisation ne sera due en procédure judiciaire de défense (criminelle) dans lequel ce Gérant ou Fondé de Pouvoir est déclaré coupable d'un acte délictueux.

11.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque Gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un Gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

11.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément à l'Article 11.

Art. 12. Transfert de Parts Sociales. Les Parts Sociales seront librement transférables entre les Associés. Tout Transfert de Parts Sociales à des Personnes autres que les Associés (les «non-Associés») seront toujours sujets à l'approbation des Associés détenant au moins 75% (trois-quarts) du capital social (de toute classe) de la Société, et ne seront effectifs et reconnus par la Société que s'ils sont réalisés conformément aux dispositions prévues dans ces Statuts. Un Transfert de Parts Sociales ne pourra être inscrit que s'il a été réalisé conformément aux dispositions prévues par les présents Statuts.

Art. 13. Décisions des Associés.

13.1 Les décisions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale des Associés. Toutefois, la tenue d'une assemblée n'est pas obligatoire aussi longtemps que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq et dans un tel cas, les décisions des Associés peuvent valablement être prises par écrit. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute décision valablement prise par écrit (le cas échéant) représentera l'Assemblée Générale des Associés en tant qu'organe de la Société. Toutes les Parts Sociales émises (indépendamment de la Classe ou de la Catégorie) votent comme une classe unique.

13.2 Chaque Associé pourra prendre part aux Assemblées Générales ou aux décisions écrites. Chaque Associé aura un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales (de toute classe) qu'il détient et pourra valablement agir aux assemblées des Associés par l'intermédiaire d'un mandataire.

13.3 Les Assemblées seront convoquées moyennant un avis de convocation adressé par lettre recommandée ou courrier exprès aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'Assemblée pourra valablement se tenir sans avis de convocation. Dans le cas des décisions prises par écrit, le texte de ces décisions sera envoyé aux Associés à leur adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date effective proposée pour ces résolutions. Ces résolutions deviendront effectives moyennant l'accord de la majorité telle que prévue dans ces Statuts pour les décisions collectives (ou en respectant les conditions de majorité à la date prévue dans les présents Statuts). Les décisions écrites à l'unanimité pourront être passées à tout moment sans délai de préavis.

13.4 (i) A moins que ce soit prévu autrement dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social; (ii) cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis; et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

13.5 Dans le cas où, et aussi longtemps que, la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année, le 30 mai à 12.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée se tiendra le jour ouvrable qui suivra immédiatement cette date.

Art. 14. Année comptable. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année à part la première année comptable qui commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 15. Comptes annuels, Commissaire aux comptes.

15.1 Chaque année, à la fin de l'année comptable, les comptes annuels de la Société seront préparés par le Conseil de Gérance.

15.2 Les opérations de la Société, si la Société compte plus de 25 Associés, seront soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le commissaire aux comptes en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'Assemblée Générale des Associés avec ou sans cause.

Art. 16. Dividendes.

16.1 Cinq pour cent (5%) du bénéfice net total de la Société sera placé sur un compte de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le compte de réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence. Le solde du bénéfice net total peut être distribué conformément aux dispositions suivantes du présent Article 16 (ou être incorporé aux réserves de la Société).

16.2 Les Associés pourront décider de payer des dividendes intérimaires sur une ou plusieurs Classes de Parts Sociales sur base de Comptes Intérimaires préparés par le Conseil de Gérance, desquels il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant total à distribuer ne pourra pas excéder les bénéfices net réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais déduction faite des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve à constituer conformément à la loi et aux distributions précédentes (sans tenir compte du Revenu d'Investissement Net d'une Classe).

16.3 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Associés moyennant décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions ci-dessous. L'Assemblée Générale des Associés pourra décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

16.4 La distribution à une Classe ne pourra être effectuée qu'à partir du Revenu d'Investissement Net de la Classe concernée sous réserve de ce qui précède, et dans le cas de Classes Liées, en fonction des Droits de la Classe Liée concernée.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne devront pas être Associés et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui spécifiera leurs pouvoirs et rémunérations.

17.2 Au moment de la liquidation de la Société, le produit de la liquidation de chaque Classe sera le montant auquel chaque Classe a droit par rapport à l'Investissement Spécifique concerné (et dans le cas de Classes Liées, par rapport aux Droits de chaque Classe à l'intérieur de ces Classes Liées). Chaque Classe de Parts Sociales a droit aux produits de la liquidation déterminés comme suit en relation avec l'Investissement Spécifique concerné auquel la Classe se rapporte (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées):

17.2.1 En premier lieu seront payés les dettes et engagements de la Société (sans tenir compte de l'Investissement Spécifique). Ces dettes ou engagements seront attribués aux Classes de Parts Sociales auxquelles ils appartiennent spé-

cifiquement (c'est à dire parce qu'ils se réfèrent à l'Investissement Spécifique concerné de cette Classe) ou, si cela n'est pas possible, distribués proportionnellement entre toutes les Classes de Parts Sociales en proportion du capital social émis de la Société qu'ils représentent.

17.2.2 Par la suite le montant des dettes concerné pour chaque Classe de Parts Sociales présenté dans la catégorie séparée pour l'Investissement Spécifique auquel ils se rapportent sera établi contre les avoirs attribuables à la Classe concernée y compris en particulier l'Investissement Spécifique de cette Classe et toute réserve de fonds attribuable à cette Classe. Les avoirs non attribués à une Classe spécifique seront divisés au pro rata à toutes les Classes de parts sociales.

17.2.3 Dans la mesure où le montant ainsi calculé pour toute Classe est négatif, cette Classe ne sera pas autorisée à recevoir un quelconque produit de liquidation. Le montant négatif concerné sera alloué proportionnellement parmi toutes les Classes de Parts Sociales qui ont un montant positif jusqu'au montant positif. Tout surplus restant dans une Classe de Parts Sociales spécifique (le «Surplus de Classe») sera distribué aux détenteurs concernés de cette Classe de Parts Sociales (sous réserve, dans le cas de Classes Liées, des Droits de chaque Classe concernés à l'intérieur de ces Classes Liées).

Art. 18. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales entre ses seules mains, la Société existera comme une société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi seront applicables.

Art. 19. Définitions. Project Friction Investment signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Friction (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).

Revenu d'Investissement Net signifie tout revenu dérivé de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales étant le revenu net de toute disposition totale ou partielle de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des contributions de toute sorte) ainsi que tout dividende ou autres distributions, intérêt, produit, remboursement du principal ou autre revenu dérivant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société concernant l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tout montant des bénéfices (relatif à l'Investissement concerné) reporté en déduisant tous les coûts, charges ou dépenses relatifs à l'Investissement concerné (y compris le remboursement par la Société de toute dette encourue afin de gérer l'Investissement Spécifique concerné), et un montant correspondant au pro rata (calculé sur les dépenses fixes (overhead expenses) de la Société (fixé de manière juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et les pertes non recouvrables de la Société.

Statuts	Signifie les statuts de la Société de temps à autre
Conseil ou Conseil de Gérance	Signifie le conseil de gérance de la Société de temps à autre
Revenus du Capital	Signifie tout revenu ou bénéfices de la Société résultant directement ou indirectement d'une disposition, d'un transfert ou d'opérations similaires de la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné
Catégorie X	Signifie la catégorie X de Parts Sociales
Portion CG	Signifie, dans les limites d'un Investissement Spécifique, les parts sociales désignées comme les parts sociales «CG» dans la filiale concernée de même que les obligations préférentielles convertibles ou autres instruments convertibles en ces parts sociales CG ou donnant droit uniquement au Revenu du Capital
Montant Disponible de Classe	Signifie le montant total des bénéfices nets, réserves disponibles et primes de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts
Classe	Signifie une Classe de Parts Sociales ou Classes de Titres émis par la Société en relation avec un Investissement Spécifique
Droit de la Classe P(CG)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe P(CG) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes, des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant des Revenus du Capital de l'Investissement Spécifique concerné mais uniquement dans la mesure où il résulte ou se rapporte à la Portion CG de l'Investissement Spécifique concerné et à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de revenu de toute autre source

Droit de la Classe P(I)	Signifie le droit des Parts Sociales de la Classe P(I) à toute distribution (sous quelque forme que ce soit, y compris des dividendes, des bonis de liquidation ou le produit d'une vente ou d'un rachat, ou le Montant d'Annulation de la Classe Liée) résultant de sources de l'Investissement Spécifique concerné autres que les Revenus du Capital
DH A	Signifie Avanza S.à r.l. (anc. DH Andrew S.à r.l. (RCS Luxembourg B 123.744) (et tout successeur)
DH Friction	Signifie DH S S.à r.l. (anc. DH ProjectCo 1 S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 136.672) (et tout successeur)
DH N S.à r.l.	Signifie Norit S.à r.l. (anc. DH N S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 127.933) (et tout successeur)
DH P S.à r.l.	Signifie DH P S.à r.l. (anc. DH ProjectCo 6 S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 156487) (et tout successeur)
DH Tango S.à r.l.	Signifie DH T S.à r.l. (anc. DH ProjectCo 2 S.à r.l.) (RCS Luxembourg B 136.671) (et tout successeur)
Gérants	Signifie les membres du Conseil de temps à autre
Droits	Signifie les droits économiques des classes composant les Classes Liées concernées, et dans le cas de Classes Liées P, le Droit de la Classe P(CG) et le Droit de la Classe P(I), respectivement
Pertes d'Investissement	Signifie toutes pertes (y compris les pertes reportées relatives à l'Investissement Spécifique concerné) et tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement Spécifique concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique respectif) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société
Revenu Net d'Investissement	Signifie tout revenu résultant de l'Investissement relatif à une Classe de Parts Sociales, étant le revenu net de toute disposition partielle ou totale de l'Investissement Spécifique concerné (disposition signifiant des transferts et des apports de toute sorte) de même que tous dividendes ou autres distributions, intérêts, revenu, remboursement du principal ou autre revenu résultant de l'Investissement concerné et avoirs et fonds de réserve reçus par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la Classe de Parts Sociales concernée tel que la prime d'émission ou tous montants des bénéfices (en relation avec l'Investissement concerné) reportés, tout en déduisant tous coûts, frais ou dépenses liées à l'Investissement concerné (y compris le règlement par la Société de toute dette encourue dans le cadre de la gestion de l'Investissement Spécifique) et un montant correspondant à la portion proportionnelle (calculé à partir des frais d'exploitation de la Société (calculée à partir des frais d'exploitation de la Société) (évalué sur une base juste mais irrévocable par le Conseil de Gérance) et des pertes non recouvrables de la Société)
Montant Disponible de la Classe Liée	Signifie le montant total des bénéfices nets, réserves et primes disponibles de la Société (y compris les bénéfices reportés) liés à un Investissement Spécifique auquel la Classe de Parts Sociales concernée appartient (i) plus le montant de la réduction du capital social relatif à la Classe de Parts Sociales rachetée (et, si tel est le cas, le montant égal à la réduction de la réserve légale relatif à la réduction du capital social en relation avec cette Classe) mais (ii) déduction faite de toutes Pertes d'Investissement de cette Classe (y compris les pertes reportées) et (iii) déduction faite de toutes sommes devant être placées dans une(des) réserve(s) en vertu de la loi ou des Statuts, sous réserve toutefois des Droits de la Classe Liée concernée et déterminé sur cette base.
Classes Liées	Signifie deux Classes de Parts Sociales ou plus qui se rapportent au même Investissement Spécifique et font partie du même compartiment mais qui ont des droits économiques différents (i.e. les Droits concernés) en relation avec cet Investissement Spécifique et «Classe Liée» signifie l'une d'elles.
Classes Liées P	Signifie la Classe P(CG) et la Classe P(I)
Investissement Project Andrew	signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels ou

	autres instrument, convertibles ou non ou autrement dans DH A (et les avoirs sous-jacents, filiales et entités).
Project Friction Investment	signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Friction (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).
Investissement Projet Noble	signifie l'investissement par voie de parts sociales, prêts, certificats de titres préférentiels ou autres instruments, convertibles ou non dans DH N (et les avoirs sous-jacents, souscripteurs et entités).
Investissement Projet Pearl	signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH P (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).
Project Tango Investments	signifie l'investissement par voie de parts sociales, de prêts, de certificats de titres préférentiels ou d'autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans DH Tango (et les avoirs, souscripteurs et entités sous-jacentes).
Associés	Signifie les détenteurs de Parts Sociales dans la Société
Parts Sociales	Signifie les parts sociales de la Société
Classe Simple	Signifie une seule classe qui, seule, se rapporte à un Investissement Spécifique
Investissement Spécifique	A la signification prévue à l'Article 5.2

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent à la législation applicable.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des résolutions ci-dessus, sont estimés à approximativement EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, R. BEYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58921. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028268/916.

(110033825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

ProLogis Poland XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047868/14.

(110053267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Manimmolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 142.168.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011047842/10.

(110053453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Mice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.470.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047843/10.

(110053424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Pescado S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Pescado Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.509.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PESCADO HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 101509, constitué suivant acte notarié en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 878 du 30 août 2004

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert SCHMITZ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Maryline WALTENER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Géneviève BAUE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en PESCADO S.A., SPF.
- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "PESCADO S.A., SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "PESCADO S.A., SPF".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée

de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. SCHMITZ, M. WALTENER, G. BAUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16878. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011028389/163.

(110033991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Mice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9180 Oberfeulen, 40, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.470.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047844/10.

(110053425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

ProLogis Poland XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047867/14.

(110053256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Geani Lara & Lorena S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 159.096.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Geani FERREIRA MASSINI PIREs, salariée, demeurant à L4264 Esch/Alzette, 12, rue Ferdinand Nothomb.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec restauration,
- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de tous marchandises, -toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Article 4. La société prend la dénomination de "GEANI LARA & LORENA S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-) .

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José Carlos PEREIRA PINHEIRO, salarié, demeurant à L-4526 Niederkorn, 4, rue des Celtes.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Geani FERREIRA MASSINI PIRES, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ferreira Massini Pires, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1391. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028311/84.

(110034123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

ProLogis Poland XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2011047869/14.

(110053260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Actavis Acquisition Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.943.

EXTRAIT

L'associé de la Société, Argon Acquisition S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152939, a changé sa dénomination sociale en Actavis Acquisition S.à r.l. et a transféré son siège au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Monsieur Henri Vanni a démissionné en tant que gérant de catégorie A avec effet au 29 mars 2011.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 28 janvier 2011 ainsi que des annexes à ces résolutions que

- M. Birgir Már Ragnarsson, né le 2 mai 1974 à Reykjavik, Islande, résidant à 6, Alvanley Gardens, Londres, NW6 IJD, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant Nitrogen de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

- M. Nicholas Lowcock, né le 22 décembre 1963 à Bexley Heath, Royaume-Uni, résidant à 43 Arthur Road, Londres SW19 7DN, Royaume-Uni, a été qualifié en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 28 janvier 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actavis Acquisition Debt S.à r.l.

Référence de publication: 2011045728/24.

(110051562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Hattrick Investments and Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.077.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 16 mars 2011

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Violène ROSATI de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin, France, résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'assemblée générale décide de révoquer A&C Management Services, société à responsabilité limitée de son poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le n° B43298, ayant son siège social au 83 Pafebruch L-8308 Capellen, au poste de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2011044340/22.

(110050379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 30 mars 2011

1. Administrateurs de la Société

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mars 2011, les actionnaires de la Société ont acté, avec effet immédiat:

- la démission de Monsieur Peter Huber, demeurant professionnellement au 25, route d'Arlon à Strassen (Grand Duché de Luxembourg), en tant qu'Administrateur

- la nomination de Monsieur Rudolf Suter, de nationalité suisse, né le 15 octobre 1963 à Lucerne (Suisse) et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai à Zurich (Suisse) en tant qu'Administrateur. Cette nomination est effective au plus tard jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur l'exercice social de la Société qui se terminera le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016

- la nomination de Monsieur Ivo Furrer, de nationalité suisse, né le 10 juin 1957 à Lucerne (Suisse) et demeurant professionnellement au 40, General-Guisan-Quai à Zurich (Suisse) en tant qu'Administrateur. Cette nomination est effective au plus tard jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur l'exercice social de la Société qui se terminera le 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme

Javier LASTRA

Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2011046317/26.

(110051486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.
